Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2014

Etaient présents : *M. BEYLOT, Mme BOUNEAU, Mme JAECK, M. JOURDAN, M. KIYINDOU, Mme VELASCO-GRACIET, M. GARCIA, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, M. LAÜGT, Mme BARBEYRON, M. DUTHOIT, Mme ROLAND, M. BENN, Mlle BERTHAULT, M. HARTE*

Etaient représentés :*, M. GABILLIET, M.GOZE, Mme EDWARDS. Mme KOCIEMBA, M. RAYNAL, M. HAZOUARD M. MARSAT, M. TORRALB, M. CLABEAU, M. NOUTANG.*

Etaient invités : *représentant de Monsieur le Recteur, Mme CAILLOT, Mme MENDIBOURE Agent Comptable, Mme ONILLON.*

I - Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2014.

M. JOURDAN, après avoir invité les membres présents à formuler d'éventuelles demandes de modifications du projet de PV, propose ensuite de passer au vote :

Votants	: 26
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

➲ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 12 septembre 2014.

II – Désignation de 2 nouveaux chargés de mission étudiants.

M. JOURDAN informe les membres du conseil la désignation de 2 nouveaux chargés de mission étudiants placés auprès du vice-président étudiant, M. LEROY-LANSARD :

Mme Laura MARTINEZ, chargée de mission aux actions sociales
Mme Emmanuel LAVAL, chargée de mission à la vie citoyenne.

III –Evaluation AERES.

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr

Le Conseil d'Administration a examiné les documents relatifs au volet Etablissement du rapport d'auto-évaluation à présenter à l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

Monsieur JOURDAN rappelle l'ensemble des démarches par lesquelles l'établissement s'est préparé à remettre l'ensemble des documents attendus par l'AERES qui sont à déposer avant le 15 octobre:

- Rapport d'autoévaluation incluant un bilan synthétique des résultats du contrat en cours
- Déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement
- Politique de formation
- Politique de recherche
- Organigramme fonctionnel de l'établissement
- Données de caractérisation de l'établissement disponible
- Indicateurs propres à l'établissement dont les indicateurs contractuels
- Comptes financiers tels que présentés au CA pour les quatre dernières années (2010 à 2013) et documents d'analyse financière de l'établissement, si disponibles
- Évaluations externes autres, le cas échéant
- CPER, investissements d'avenir, opération Campus

Il demande aux élus du Conseil d'examiner plus particulièrement le rapport d'auto-évaluation, la déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement et les deux documents de politique de formation et de recherche.

Mme CAILLOT présente la démarche de construction du rapport d'auto-évaluation. Sur le plan méthodologique, le rapport d'auto-évaluation a été construit selon un découpage en domaines et chapitres à partir des préconisations de l'AERES. La préparation du rapport a été confiée à des groupes de travail animés par un binôme politico/administratif.
Elle rappelle que l'AERES a incité les établissements à développer des analyses SWOT (strengths, weaknesses, opportunities, threats).
Le projet global a fait l'objet d'une relecture et d'une validation par l'équipe de direction.

a) Monsieur JOURDAN présente le document relatif aux axes stratégiques de développement. Il rappelle que le positionnement et l'avenir à l'horizon 2020 de notre université s'envisagent dans un cadre universitaire largement renouvelé tant d'un point de vue national, avec l'adoption de la loi du 22 juillet 2013, que local avec la création de l'Université de Bordeaux. Le contexte universitaire bordelais ne laissant en place plus que deux universités dont l'Université Bordeaux Montaigne qui a décidé de rester autonome, celle-ci devra affirmer son positionnement singulier en termes de formation, de recherche et de gouvernance d'université humaniste de Bordeaux.

Le projet de l'établissement se construit en cohérence avec les autres établissements du site aquitain qui ont entrepris d'élaborer un « Projet Stratégique de Site » dont le contenu s'organise autour de quatre axes, dans lesquels UBM entend s'inscrire pleinement :
-Axe 1 : Amplifier l'ambition de diffusion du territoire des effets d'entraînement de l'excellence scientifique (notamment dans le domaine des SHS) ;
-Axe 2 : Promouvoir les actions favorisant l'égalité territoriale des conditions de réussite pour le plus grand nombre ;
-Axe 3 : Accentuer les usages multiples, notamment pédagogiques, du numérique en mutualisant les moyens techniques et en diffusant l'apprentissage des bonnes pratiques ;
-Axe 4 : Développer sur différentes échelles les relations universitaires transfrontalières et interrégionales pour construire un Euro Campus.

L'Université Bordeaux Montaigne entend se positionner clairement tantôt en position de référent en matière de politique des langues, de numérique appliqué à la pédagogie, de valorisation de la recherche, de publication avec les PUB, tantôt en appui et en complémentarité avec les autres partenaires du site (diplômes co-habilités, coopération entre unités de recherche dans et hors PERIDEX).
La reconfiguration bordelaise amène à poser la question de la coopération entre les deux universités en d'autres termes que ceux qui prévalaient quand le site comptait quatre universités. Au cœur de la question, se trouve le devenir des services inter universitaires que porte jusqu'ici l'Université de Bordeaux (sport et médecine préventive) des services mutualisés, coopératifs (département documentaire, département des technologies de l'information et de la communication). Il s'agit, en partenariat avec elle mais également avec les établissements du site, de construire un nouveau modèle de gouvernance et de gestion de ces sphères en restant dans un esprit inter universitaire « classique » élargi à l'ensemble des établissements de la métropole.

Sur le volet gouvernance, après quelques années de fonctionnement de la réforme interne, dans un environnement politique et institutionnel stabilisé, l'université entend poursuivre ses efforts pour maintenir un niveau ambitieux de consultation et de participation du plus grand nombre au pilotage de l'établissement et le respect du rôle d'arbitre et de cadrage des instances décisionnelles.
A l'image de l'équilibre dégagé pour la préparation du budget 2015 de la recherche, l'université consolidera la complémentarité entre le cadrage stratégique du Conseil d'administration et la montée en en puissance du rôle décisionnel des commissions du Conseil académique. L'établissement recherchera une meilleure intégration du Conseil académique en configuration plénière.
Consciente des difficultés constatées dans ce domaine lors du précédent contrat, l'établissement poursuivra la relance du dialogue social en essayant notamment de généraliser le recours à des groupes de travail.

Sur le volet « pilotage et gestion », au vu des fortes contraintes pesant sur un budget caractérisé à la fois par une forte dépendance à la subvention de l'Etat et par une grande rigidité lié au poids de la masse salariale, l'université entend poursuivre sa démarche de pilotage stratégique du taux d'occupation des emplois, tout en maintenant le plancher de 90% d'emplois occupés par des titulaires. En effet, c'est la qualité de ce pilotage, associé à une gestion rigoureuse des ouvertures des crédits qui devra davantage tenir compte des objectifs du GBCP et des conséquences du morcellement de l'architecture budgétaire, qui permettra à l'établissement de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la mise en œuvre des nombreux objectifs esquissés dans le rapport d'autoévaluation.
Le dialogue de gestion a vocation à évoluer dans un cadre infra-annuel sur une logique d'analyse de l'action et des projets débouchant potentiellement sur des reprogrammations entre composantes. Sur le plan pluriannuel, afin de dépasser le cadre anxiogène d'une ouverture de crédits trop conditionnée par l'exécution de l'année N-1, l'université s'efforcera de conférer à certaines dotations considérées comme stratégiques un caractère triennal.

Sur le volet RH, l'établissement entend notamment engager une réflexion sur le métier d'enseignant chercheur qui débouchera, entre autres, sur une révision en profondeur du référentiel d'équivalence horaire des enseignants actuellement en place dans l'établissement.

Sur le volet financier et comptable, les objectifs futurs sont étroitement conditionnés à l'application du décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique : reddition des comptes anticipée, poursuite et renforcement du travail sur l'analyse des coûts de formation et de recherche, gestion centralisée des contrats pluriannuels dans un outil adapté ainsi que la formalisation d'un circuit des conventions, réforme des modalités de délégation des crédits afin de renforcer à la fois le lien entre l'exécution budgétaire et la mise en œuvre des objectifs des Contrats d'Objectifs et de Moyens mais aussi de

faciliter la reprogrammation des crédits en cours d'exécution au sein d'entités budgétaires plus globales.

Sur le volet immobilier, l'université se dotera d'un Schéma Directeur afin de fixer le cadre des projets sur les 25 prochaines années et d'ajuster le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière. Soucieuse de donner à chaque collègue et aux étudiants un cadre et un contexte de travail satisfaisant, l'établissement entend mobiliser les financements de l'Opération Campus, du Contrat de Plan Etat Région (CPER) ou ses ressources propres pour réhabiliter son patrimoine immobilier. Dans ce cadre aussi elle entend achever la dimension « bâtimentaire » de la réforme interne.

Au niveau du système d'information, les orientations majeures seront la finalisation du SDSI et la démarche d'urbanisation du SI, le renforcement de la qualité des données des référentiels, tout en gardant une vigilance importante sur la maitrise des coûts.

M. JOURDAN rappelle que tous les documents ont été présentés au CAC du 9 octobre, mais que cette réunion n'a mobilisé que 20 personnes sur les 80 convoquées. Il souhaite qu'un effort soit fait afin que cette instance trouve sa place.
Concernant la diversification des recettes, M. JOURDAN met l'accent sur la formation continue qui représente un marché conséquent pour lequel notre établissement va devoir trouver sa place.

b) La politique de formation

Mme LAWRANCE présente le document relatif à la politique de formation. Elle rappelle que l'offre de formation, telle que notre université l'a établie pour le quinquennat qui se termine (2011-2015) et telle que le ministère l'a validée, s'est montrée très rapidement insoutenable tant au plan financier qu'au plan des ressources humaines. Cette offre de formation ambitieuse a débuté à 164 000 heures contre 114 000 heures en 2010. A la limite de l'externalisation de nos enseignements, le poids que la gestion de cette offre de formation accrue a fait peser sur l'ensemble des personnels n'était pas supportable.
Malgré les difficultés liées à la mise en place de cette offre de formation nous avons réussi à introduire des nouveautés qui se trouvent confirmées par le cadre national des formations de janvier 2014 : l'UE PPE, l'UE langue, les actions de formation personnelle, l'évaluation des formations et les cours hybrides ne sont que quelques exemples.

Nous profitons donc du nouveau cadre réglementaire pour consolider, améliorer, affiner et asseoir toutes ces actions tout en repensant notre offre afin qu'elle respecte le cadre national des formations et qu'elle soit cohérente, innovante et en adéquation avec le monde socio-professionnel qui nous entoure.

L'enveloppe globale a été déterminée à partir de notre potentiel réel en termes de ressources humaines et financières (120 000 h contre 138 000 h actuellement et 164 000 h en 2011). Notre objectif est que 80% de nos enseignements de L et de M soient assurés par les enseignants titulaires.
Pour le mois d'octobre 2014 les UFR remonteront, avant de procéder à la conception des maquettes, des lettres d'intention afin d'avoir une idée précise des différents projets pour les licences, les licences professionnelles et les masters à venir car le nouveau cadre national des formations modifie en profondeur notre architecture actuelle très mono disciplinaire.
Ces lettres d'intention ont pour objectif d'apporter une vision globale de la cohérence de l'ensemble de notre future offre et les arguments nécessaires à la prise de décision avant de procéder au choix définitif des formations à ouvrir. En ce qui concerne les masters, la commission Master recherche sera sollicitée et donnera son avis.

Sur le plan de la qualité des formations, depuis le lancement de l'évaluation des formations en 2011 nous avons cherché, chaque année, à encourager l'appropriation de cette démarche par les enseignants et les étudiants pour faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'évaluer pour juger, mais évaluer pour améliorer la qualité de nos formations, mettre en place un dialogue au sein des conseils de perfectionnement et vérifier l'adéquation des contenus avec les attentes et besoins des étudiants.

La spécialisation progressive, imposée par la règlementation, se construira de façon pluridisciplinaire ou façon majeure mineure selon les formations. Elle facilitera l'intégration des lycéens en leur offrant les possibilités de réorientation formalisées. Ensuite, l'établissement poursuivra et étendra les différents dispositifs de remédiation et de réussite qui nous ont déjà permis d'améliorer nos taux et réussite de s'adapter aux nouveaux profils de bachelier et s'appuiera sur les contrats d'objectifs et de moyes pour flécher en amont des moyens spécifiques.
Les « postes Fioraso » nous ont permis de mettre en place, à la rentrée 2013, des dispositifs nouveaux visant à améliorer la réussite des étudiants. Les résultats, après seulement une année, sont très encourageants. Alors que le taux de réussite 2013-2014 de l'ensemble des inscrits en Licence 1 n'a augmenté que d'un seul point, la hausse est clairement marquée là où des moyens supplémentaires ont été mobilisés : Arts du spectacle et audiovisuel (+9 points), Histoire de l'art (+6 points), en Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (+3 points), en Langues étrangères appliquées (+10 points) par rapport à 2011-2012.
L'abandon en cours d'année continue de reculer. Ainsi, 58 % des étudiants de Licence 1 ont passé l'intégralité de leurs examens en 2013-2014, soit 3 points de plus qu'en 2012-2013 et 7 points de plus qu'en 2011-2012.
Souvent en échec, les étudiants issus des bacs pro et techno constituent aujourd'hui 20% de notre population étudiante en L1. Cette proportion continue d'augmenter. Ainsi, il nous faut affiner notre connaissance de ce public afin de lui proposer des mesures d'accompagnement adaptées pour permettre une meilleure intégration qui réduira, de fait, le taux de décrochage.

Afin de répondre aux exigences du nouveau cadre en matière numérique nous proposons au niveau de l'établissement de prendre en charge l'organisation d'une UE compétences transversales qui comprend les compétences numériques, le PPE, la documentation et l'apprentissage des langues. Les dispositifs de formation documentaire initiés lors du précédent quinquennal seront développés par le biais de cours numériques et l'indexation des ressources pédagogiques. Nous poursuivons le transfert de nos cours en ligne (FAD et cours hybride pour le présentiel et les dispensés) vers la plateforme Moodle.

Lors du contrat quinquennal 2011-15 nous avons développé des synergies entre l'université et le monde du travail afin d'instaurer un dialogue constructif et un intérêt réciproque.
Toutes nos formations constituent un passeport pour l'emploi comme le montrent les taux d'insertion professionnelle de nos étudiants titulaires de licences ou de master généralistes.
Le nouveau contrat quinquennal sera l'occasion de faire davantage connaître nos formations à l'extérieur car s'ouvrir sur le monde socio-économique dans le cadre de rencontres et de partenariats apparaît aujourd'hui comme un impératif. Aujourd'hui le portefeuille d'expériences et des compétences, l'évaluation des formations, les salons, les actions bac+3/-3 et les cordées de la réussite ainsi que les conventions avec des établissements du monde professionnel contribuent positivement à cette ouverture et enfin la déclinaison de nos formations en termes de compétences (ainsi que les fiches RNCP) nous permettra de valoriser les parcours des étudiants.
A côté de ce développement, nous conforterons nos débouchés professionnels traditionnels, tels que les concours de l'enseignement. Pour ce faire, nous poursuivrons notre engagement au sein de l'ESPE d'Aquitaine pour assurer une formation professionnelle en alternance de qualité.

Sur le volet Formation tout au long de la vie, le dialogue se poursuivra dans le sens du développement du service de la formation continue et de son rapprochement avec le POSIP, prévu en 2015, afin d'assurer un véritable accompagnement pendant les études tout au long de la vie, capable de satisfaire les besoins de reconversion et d'évolution des qualifications.
Afin que l'université Bordeaux Montaigne puisse se positionner sur le site et trouver une place à part entière nous procéderons à un recensement des besoins et nous adapterons nos formations à venir afin de tenir compte des exigences pédagogiques et organisationnelles.

M. BEYLOT regrette l'absence de précisions sur le niveau des enveloppes qui à ce jour n'est pas redescendue vers les sections. Il considère que cela pose problème quant à la mise en place des formations.

Mme CAILLOT indique que le plafond des enveloppes horaires a été votée en CA du 12 septembre dernier, cette information est en ligne, et que la déclinaison des enveloppes doit s'effectuer ensuite au sein des composantes.

Mme LAWRANCE rappelle les différents séminaires au cours desquels ces questions des enveloppes ont été largement débattues. Elle précise que ces séminaires se sont également largement concentrés sur les grandes orientations des futures maquettes (schéma majeure/majeure, majeure/mineure, spécialisation progressive, tronc commun...). Elle évoque également le travail engagé entre l'UFR Humanités et la Direction de la Scolarité pour commencer à élaborer des maquettes-types.

Monsieur le Président rappelle que, en application de la procédure adoptée avant les vacances, il convient à ce stade du projet de se concentrer sur les lettres d'intention.

Mme VELASCO confirme qu'il ne faut pas rentrer trop vite dans des constructions de maquettes qui n'apparaitraient pas en conformité avec les différentes lettres de cadrage.

M. LAÜGT et M. BEYLOT souhaitent que ces documents soient accessibles sur l'ENTP, ce à quoi Mme LAWRANCE répond négativement car ce sont des documents de travail non finalisés et que cela risquerait de conduire les différents interlocuteurs à travailler sur de mauvaises bases.

Mme JAECK souhaiterait que les directeurs d'équipe soient invités à la commission master.

Mme ANDRE-LAMAT regrette que cela ne soit pas annoncé dans un planning afin de leur permettre d'anticiper ce travail. Elle demande des précisions sur le rôle confié à la Commission Master Recherche et sur le positionnement de sa consultation, présentée comme postérieure aux votes des conseils d'UFR.

Mme VELASCO répond que cette commission travaille dans un esprit de concertation et qu'elle a déjà rencontré beaucoup d'intervenants (étudiant, responsables). Elle précise que même si la Commission est consultée après les conseils d'UFR, elle n'a pas un rôle d'arbitre.

c) Politique de la Recherche

Monsieur JOURDAN présente le projet de politique de la recherche.

En matière de recherche, les universités sont souvent bien démunies pour ce qui est de piloter la recherche à l'échelle de l'établissement. Bien sûr, des moyens existent, mais, dans la réalité des fonctionnements, les leviers d'action restent d'une efficacité très limitée.

En SHS, les unités de recherche, alimentées par les tropismes individuels de chaque chercheur, disposent d'une grande liberté dans le choix des thèmes développés. La tradition de l'œuvre personnelle – par opposition aux travaux collectifs – reste très fortement valorisée ; des articles et des ouvrages co-signés sont encore largement considérés comme un mode mineur. Il ne s'agit pas de basculer d'un excès dans un autre, mais de faire vivre complémentairement ces différents modes de valorisation de la recherche.

Dans notre université, des axes prioritaires ont été définis pour tracer des lignes de forces du potentiel de l'établissement et pour être une incitation à construire des programmes coopératifs. Un des buts, clairement affiché, de la Politique Scientifique d'Établissement est de favoriser les projets qui associent plusieurs regards, plusieurs compétences.

D'autres modes de financement de la recherche, avec des enveloppes globales dix à cent fois plus importantes, existent par ailleurs ; ce sont les appels d'offres de la Région Aquitaine, de l'ANR, du PIA – dont l'Idex et son cortège de Labex – et de la Commission européenne. Ce sont des occasions formidables pour le financement de travaux de recherche, mais le pilotage de l'établissement est ainsi quasi inexistant. Nous pouvons, là encore, mettre en place des actes pédagogiques – des réunions d'information pour aider les collègues, dont les directeurs d'unités, à rechercher comment s'inscrire dans les programmes de recherche centrés sur les défis sociétaux. Dans certains champs, cette culture est avérée, elle fonctionne déjà ; dans d'autres, le virage prendra certainement encore du temps. Mais, pour les années à venir, se situe là un enjeu majeur.

Sur le plan de la formation doctorale, le choix de l'École Doctorale de pratiquer (depuis 2014) une audition de tous les postulants aux 13 contrats doctoraux proposés par l'établissement, afin de sélectionner les meilleurs candidats, brise la tradition d'une répartition presque égalitaire entre les unités. Cette pratique favorise une distribution vers l'excellence des doctorants mais non des choix thématiques.

La mise en valeur des productions issues des travaux de recherche sera améliorée par une transformation profonde du mode de fonctionnement des Presses Universitaires de Bordeaux. Le concept de collection sera revisité ; en effet, la prolifération de collections, qui renvoient plus à un individu qu'à un thème, est le plus souvent contraire à une diffusion large. Les liens avec les autres établissements d'Aquitaine seront fortement renforcés dans le cadre de la Communauté d'Universités. À moyen terme, nous visons la construction de Presses Universitaires d'Aquitaine.

En résumé, l'ambition politique pour l'activité de recherche pour 2016-2020 est principalement de consolider, ou dans certains cas de faire émerger, une culture de communauté scientifique et d'encourager la recherche de financements extérieurs à l'établissement. Cette démarche est sous-tendue par un large choix d'axes privilégiés qui – nécessairement – s'inscrivent dans les grands questionnements de notre société européenne, partie du monde. Nous garderons en permanence présent à l'esprit que l'accord entre les travaux de recherche et l'offre de formation doit impérativement rester harmonieux. De plus, nous serons attentifs à préserver les moyens de cette fonction soutien que représente la Direction de la Recherche.

Deux propositions, à caractère politique, sont faites : d'une part, la mise en œuvre de financements post-doctoraux ; d'autre part, l'attribution, sur projet, de modulations de service à des collègues souhaitant s'investir lourdement dans le montage d'un dossier ANR, ERC ou H2020. Dans les deux cas, un spectre de thèmes devra obligatoirement être défini préalablement.

M. BEYLOT souhaite connaitre les conditions juridiques et budgétaires qui permettraient à la MSHA une plus grande autonomie.

M. JOURDAN rappelle que la MSHA a un statut association loi 1901. La MSHA perçoit une dotation de 225 000 euros par an de la part de l'université, à laquelle s'ajoute une dotation de la Fondation des Sciences de l'Homme. La perspective de faire de la MSHA un lieu de fédération, de coordination de la politique SHS passe par le changement de statut : une USR (unité de service de recherche), permettrait de rajouter dans la boucle le CNRS, l'UPPA, l'université de Bordeaux (il n'a que la FSH et UBM à ce jour). Ce changement de statut pourrait être envisagé dès 2015.

Mme JAECK trouve le texte de M. PERNOT très théorique. Elle conteste le principe de la lutte contre le « tropisme individuel » de la recherche en SHS. Elle rappelle et revendique la culture de la recherche individuelle, « en solitaire » dans les SHS. Elle dénonce un emballement autour de la notion d'équipe. Elle voit de manière négative que les financements soient attribués de manière collective et non plus de manière individuelle. Elle cite le fonctionnement de son équipe qui repose sur l'attribution d'un forfait de 500 € alloué à chaque chercheur de l'équipe. Elle conclut en rappelant que la recherche en SHS ne nécessite pas énormément de crédits.

M. JOURDAN réaffirme que la liberté du chercheur est totale.

Mme JAECK soulève le problème de petits projets qui ne peuvent pas être subventionnés par la Région en raison du besoin financier trop faible : en dessous de 5000 euros les demandes sont inéligibles à la Région.

Mme VELASCO met l'accent justement sur la nécessité d'un regroupement des enseignants-chercheurs pour trouver plus d'argent. Ces crédits seraient ensuite redistribués au sein de l'équipe qui a monté le projet.

IV – .Gestion du temps de travail enseignant

Monsieur JOURDAN présente les amendements 2014/2015 de cette note déjà adoptée puis amendée par les CA de juillet 2012 et juillet 2013 portent sur les points suivants :

- relèvement du plancher à hauteur de 64 heures pour le recrutement des contractuels enseignants (cette proposition a été élaborée en concertation avec la CDUFRI au printemps 2014 et signifiée à tous les responsables de formation lors des bilatérales de préparation de la rentrée)
- fixation d'un plancher annuel de 36 heures pour la capitalisation d'heures complémentaires effectuées mais non payées pour les enseignants-chercheurs demandant une pluri annualisation de leurs obligations de service
- généralisation du principe selon lequel tout enseignant se trouvant en sous-service l'année N devra effectuer le service non-fait sur N+1
- relèvement à hauteur de 64 heures du plancher d'heures de cours à assurer par an pour les enseignants quel que soit la combinaison potentielle d'activités ou de responsabilités reconnues par le référentiel horaire
- fixation d'un nouvel objectif à compter de la rentrée 2015 : pour répondre aux objectifs du projet d'établissement sur la réussite en licence, à chaque fois que le potentiel et la charge pédagogiques le permettent, chaque enseignant assurera au moins un cours ou un TD en L1.
- Elargissement aux enseignants associés du dispositif du référentiel horaire et des primes de responsabilités pédagogiques et administratives

M. JOURDAN communique au CA l'information selon laquelle l'IUF écarterait toute candidature d'Enseignant-chercheur bénéficiant d'une modulation de service.

M. RAMBAUD précise que le projet présenté ce jour n'a pas été validé par le Comité Technique.

M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants	: 26
Abstention	: 5
Contre	: 0
Pour	: 21

↳ Le Conseil d'Administration a adopté la note relative à la gestion du temps de travail enseignant.

V – .Campagne de recrutement du 2nd degré Poste PRAG PRCE IUT et DEFLE

Mme MEOULE présente le projet de publication de deux postes de PRAG PRCE. Elle rappelle que, comme l'an dernier, deux campagnes de recrutement seront organisés cette année. La première phase est celle qui est censée apporter le plus de garantie de recrutement à l'établissement. En effet, la seconde intervenant plus tardivement, le risque de voir un Recteur d'une académie « déficitaire » en postes dans telle ou telle discipline de refuser la mutation vers l'université va en augmentant.

Mme DINCLAUX demande si la non-publication des autres postes est susceptible d'aboutir à un gel de poste.

Mme MEOULE lui répond que non

Monsieur RAMBAUD précise que les 10 gels de postes 2015 porteront exclusivement sur des postes d'enseignants-chercheurs.

M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants	: 26
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

↳ Le Conseil d'Administration a autorisé, dans le cadre de la préparation de la campagne d'emploi 2015, la publication de deux postes de PRAG/PRCE : un poste de lettres-modernes option FLE pour le DEFLE et un poste d'Economie-Gestion appliquée aux domaines de la publicité des médias et du numérique pour l'IUT.

VI – .Budget Rectificatif n°3

Mmes VELASCO et ONILLON présentent le budget rectificatif n°3.
Le budget rectificatif n° 3 adopté par le Conseil d'Administration intègre les mouvements suivants :

- L'entrée d'UBM dans le capital de la Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement (SRIA), maître d'ouvrage de l'opération campus à Bordeaux, à hauteur de 10% soit 253 894 €. L'apport

d'UBM à la SRIA est financé par une dotation d'un montant équivalent versé par l'Etat (constituée par les intérêts annuels de la subvention Opération

Campus)

- Le remboursement de 50 000 € augmenté des intérêts représentant la caution versée par UBM à Innovasol en 2010 lors de sa constitution. La fondation a pour objet la mise en œuvre de toutes les actions concourant à l'innovation en matière de gestion des sites et sols pollués. Sa durée de vie était de 5 ans. Notre université a versé pour son fonctionnement 10 000 € par an. Ce remboursement en deuxième section sans contrepartie en dépense d'investissement a pour conséquence d'augmenter le fonds de roulement.

- La reprogrammation des crédits de la Direction du patrimoine immobilier et logistique. Ainsi ce sont 776 668 € de crédits de M20 qui ont été déprogrammés sur les opérations suivantes : 149 000 € pour le bâtiment K, 180 000 € pour la Maison de la recherche (sur 250 000 € de crédits ouverts), 9 000 € sur les travaux d'accessibilité (sur 112 000 € de crédits ouverts), 300 154 € sur les travaux d'étanchéité du DEFLE, 23 943 € sur la réhabilitation de l'amphithéâtre numéro 3, 114 571 € sur la mise en sécurité des locaux à risques et des façades.

Cette reprogrammation de crédits d'investissement a pour conséquence d'ajuster les subventions d'investissement participant au financement de certaines de ces opérations soit – 149 000 € sur la subvention Etat « Bâtiment K » et – 180 000 € sur la subvention régionale « Maison de la Recherche ».

La reprogrammation a également été opérée sur la M10 : 17 000 € ont été dégagés suite à la non-réalisation de certains petits travaux.

- La prise en compte budgétaire des conséquences d'un accident de service intervenu en janvier 2014. Environ 100 000 € de dépenses médicales ont ou seront supportées par UBM d'ici l2 31/12/2014. Une recette similaire a été inscrite puisque l'établissement doit engager une procédure contre l'assureur du tiers impliqué dans l'accident afin d'obtenir le remboursement des dépenses engagées.

- La prise en compte des nouvelles subventions notifiées en juillet 2014 relatives à la mise en sécurité (295 000 €) et à l'accessibilité (100 000 €).

- Les ajustements de taxe d'apprentissage orientés à la baisse selon les résultats de la collecte 2014 (- 19 450 € enregistrés lors de ce BREC 3)

- Un abondement des crédits de M30 pour 101 370 €

Au vu de l'évolution des recettes et des dépenses enregistrées dans ce BREC 3, l'excédent prévisionnel de fonctionnement passe de 14 273 € au BREC 2 à 434 099 €. Cette augmentation est liée notamment à la notification des crédits de sécurité/accessibilité notifiée en juillet qui ne donneront pas lieu à dépenses, faute de temps et de moyens humains suffisants, sur l'exercice 2014.

Ajouté à cela la reprogrammation importante des crédits de masse 20, le Fonds de roulement, après Brec 3, s'établit donc à 8 892 694 €.

On soulignera ici que le constat « nouvelles recettes / non-réalisation des prévisions de dépenses d'investissements ou de fonctionnement » qui avait été fait uniquement pour l'exercice 2013 au moment du compte financier révélant un excédent de près d'1 million d'€uros alors que le dernier BREC visait un strict équilibre de fonctionnement, est désormais anticipé et constaté au BREC 3 de l'exercice 2014.

L'établissement est déterminé à se donner les moyens humains (DAF et DPIL) permettant d'améliorer la mise en œuvre de la politique d'investissement décidée par le Conseil d'Administration.

Mme ROLAND demande des précisions sur la notion de plus-value en matière de taxe d'apprentissage.

Mme ONILLON explique que cette notion désigne la situation où le constat des recettes de la taxe dépasse les prévisions envisagées lors de l'élaboration du budget.

M. GARCIA demande à combien s'élève le fonds de roulement.

Mme ONILLON lui répond que qu'il s'élève à 40 jours maintenant.

Mme DINCLAUX note globalement une diminution constante de la taxe d'apprentissage. Elle prévient que dès l'an prochain, les régions collecteront et redistribueront uniquement aux CFA, donc cela va diminuer au moins de 50% les recettes prévues à ce titre.

Le quorum physique étant atteint, M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 26
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 26

Le Conseil d'Administration a approuvé le Budget Rectificatif n°3.

VII – .Création d'un nouveau CR pour l'UMR Archéovision

La mission principale de l'UMS est le soutien aux porteurs de projet, qui souhaitent intégrer une composante 3D dans leur recherche (acquisition, restitutions, valorisation et bases de données 3D). Elle réalise des expertises, collabore à des programmes scientifiques et effectue des prestations 3D.

L'UMS ARCHEOVISION est sous une double tutelle : CNRS – Université de Bordeaux Montaigne – Université de Bordeaux.

Ce CR permettra d'assurer le suivi budgétaire des projets de recherche portés par l'UMS

M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 26
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 26

Le Conseil d'Administration a approuvé la création pour le budget 2015 d'un nouveau CR dans le cadre du rattachement de l'Unité Mixte de Service 3657ARCHEOVISION SHS 3D à l'Université.

VII – ADDITIF TARIFS

Cet additif porte des tarifs de location de salles de l'IUT qui n'avaient pas été proposés au moment du vote des tarifs du mois de juillet, sur l'organisation d'un colloque et sur la mise à disposition de personnel de la DPIL.

M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 26
Abstention : 0

Contre : 0
Pour : 26

↳ Le Conseil d'Administration adopte de nouveaux tarifs relatifs pour l'essentiel à des tarifs de location de salles de l'IUT. De plus, le Conseil d'Administration adopte les tarifs d'un colloque organisé par CLLE les 10 et 11 octobre sur « Les futurs grecs et leur histoire ». Enfin, 3 tarifs horaires de MAD de personnels de la DPIL sont adoptés lors des locations de locaux.

VII – .Admissions en non-valeurs

↳ Le Conseil d'Administration a été informé des admissions en non-valeurs accordés par le Président, dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée par le CA, pour une valeur totale de 89,83 €.

Mme DINCLAUX demande s'il est judicieux de recourir à un huissier pour recouvrir les impayés de DAEU, puisque la plupart du temps cela finira en non-valeurs et que notre université se retrouve donc avec un impayé plus des frais d'huissier.

Mme MENDIBOURE explique que le CA lui a donné pouvoir de poursuivre au-delà de 90 euros et qu'il s'avère que le suivi comptable affiche une balance positive.

M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 26
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 26

↳ Le Conseil d'Administration a autorisé, au vu des démarches infructueuses engagées pour obtenir le recouvrement, l'admission en non-valeurs de différents impayés pour une valeur globale de 746 €.

VIII – Sorties d'inventaire

M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 26
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 26

↳ Le Conseil d'Administration a autorisé la sortie de l'inventaire de matériels informatiques correspondant à des dons et des destructions de matériels obsolètes ou des vols et disparitions de matériels , représentant une valeur d'acquisition de 78 679 € et une valeur nette comptable de 926 €.

IX – Protocole transactionnel pour le congrès FIEC

Le CA a été informé lors de la séance du 27 juin dernier des nombreux dysfonctionnements internes observés dans la préparation de ce colloque : signature d'une convention de mandat de gestion par une personne qui n'avait pas compétence pour le faire, non-respect du cadre de la politique d'achat de l'université, suspicion de gestion de fait (notion qui désigne l'intervention sans habilitation de toute personne autre que l'agent comptable dans l'exécution des opérations relevant de la seule compétence de ce dernier).

Le présent protocole, établi en vertu des articles 2044 et suivants du code civil, a pour objet :
- de formaliser le constat, par les PARTIES, de la nullité du contrat litigieux du 28 mai 2013 passé entre l'Institut Ausonius et SUD CONGRÈS CONSEIL et des effets de cette nullité,
- de régler définitivement les conséquences de cette nullité, par la voie de concessions réciproques fixant le sort des sommes versées en mai 2013 par l'Université Bordeaux Montaigne à SUD CONGRÈS CONSEIL en paiement du premier acompte de sa note d'honoraires ainsi que le montant des sommes dues en contrepartie des prestations assurées par SUD CONGRÈS CONSEIL pour la tenue du 14ème congrès de la FIEC déroulé du 25 août au 30 août 2014.

Le montant total des dépenses exposées par Sud-Congrès pour l'organisation du colloque FIEC est arrêté à 72 394,31 €.
Le montant des droits d'inscription encaissés pour ce colloque par Sud Congrès, s'élève à 59 424.92 €.
Le montant de l'acompte perçu pour cet évènement en 2013 est de 5000 €.
L'intégralité de ces dépenses et recettes sera retracée en comptabilité dès signature du présent protocole.
Comme prévu à l'article 6 de celui-ci, l'agent comptable se réserve le droit d'appliquer la compensation légale entre ces dettes et créances, et de verser à Sud Congrès la soulte en résultant, soit 7 969,39 €.

Mme BARBEYRON insiste sur la nécessité d'un rappel aux règles des marchés publics auprès de la personne qui a signé le contrat avec SUD CONGRES CONSEIL, afin que cela ne se reproduise pas.

M. RAMBAUD lui assure que cela a été fait lors d'une réunion des directeurs de centre.

M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants	: 26
Abstention	: 2
Contre	: 0
Pour	: 24

Le Conseil d'Administration a approuvé le projet de protocole transactionnel conclu entre l'université et la société Sud Congrès dans le cadre du congrès de la Fédération internationale des associations d'études classiques (FIEC)

X – Révision des statuts de l'Université

M. JOURDAN présente au CA les modifications adoptées qui relèvent essentiellement de la mise en œuvre des recommandations formulées fin août par la DGESIP sur les statuts adoptés par le CA le 28 mars dernier. Elles portent également sur la mise à jour de nos statuts comme suite à la publication

des différents décrets d'application prévus par la loi ESR (sections disciplinaires, CAC restreint, modalités de désignation des personnalités extérieures des conseils).
Les principales modifications portent sur les points suivants :

- L'Ecole Doctorale est retirée de la liste des composantes de l'établissement. Le Ministère considère en effet que l'ED, relevant des dispositions de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, ne peut être positionné comme une composante au sens de l'article L 713-1 du Code de l'Education
- Le Vice-Président étudiant est réintégré dans la liste des VP Statutaires. Il est précisé que le VP Etudiant du conseil académique est élu par le CAC parmi les membres élus étudiants des deux commissions du CAC.
- La composition du Bureau est reformulée : le bureau sera composé de 4 membres élus par le CA sur proposition du Président de l'Université
- La composition de la Commission de la Recherche est sensiblement modifiée afin de tenir compte des différentes contraintes posées (parité PR/Autres enseignants-chercheurs, fourchettes de représentation des différents collèges Enseignants, BIATS, Etudiants, Extérieurs). Au terme de l'analyse de ces paramètres, la modification proposée conduit à la configuration suivante : 14 représentants des professeurs et assimilés ; 3 représentants des personnels habilités à diriger les recherches (+1); 10 représentants des docteurs n'appartenant pas aux collèges précédents (+2); 1 représentant des autres enseignants et chercheurs; 3 représentants des personnels ingénieurs et techniciens (-2); 1 représentant des autres personnels administratifs et ouvriers et de service ; 4 représentants des doctorants ; 4 représentants des personnalités extérieures
- Le point portant sur les sections disciplinaires est sensiblement modifié. On peut notamment souligner la nouvelle possibilité de demander la récusation d'un membre d'une section disciplinaire s'il existe une raison objective de mettre en doute son impartialité.

M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants	: 26
Abstention	: 0
Contre	: 1
Pour	: 25

Le Conseil d'Administration a approuvé la révision des statuts de l'université

XI – Actes de création de la CCP ANT et de la CCDC

a) La commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires comprend en nombre égal :

- des représentants de l'administration (cinq représentants titulaires, cinq suppléants) nommés par le président de l'université)
- des représentants du personnel (cinq représentants titulaires, cinq suppléants) désignés par des organisations syndicales en fonction de sièges obtenus après élection, et autant de suppléants.

Les représentants du personnel sont désignés par niveau de catégorie (catégories A, B, C). Le nombre de sièges de représentants du personnel est défini comme suit :

- catégorie A : 2 titulaires et 2 suppléants ;
- catégorie B : 1 titulaire et 1 suppléant ;
- catégorie C : 2 titulaires et 2 suppléants

Le mandat des membres de la CCP ANT est de 4 ans.

La CCP ANT compétente à l'égard des agents non titulaires est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements des agents non titulaires intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elle peut également être consultée à titre facultatif pour des questions d'ordre individuel concernant la situation professionnelle des agents non titulaires.

b) En lien avec l'échéance des prochaines élections à organiser dans le cadre du renouvellement général des instances représentatives des personnels qui aura lieu en décembre 2014, à l'occasion desquelles les doctorants contractuels seront appelés à voter aux scrutins national (élections au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche) et locaux (élections au comité technique d'établissement ; à la commission des doctorants contractuels), il convenait pour l'université Bordeaux Montaigne de prendre une décision de création de sa CCDC.

La commission consultative des doctorants contractuels (CCDC) est composée en nombre égal des représentants de la commission de la recherche du conseil académique de l'université Bordeaux Montaigne et des représentants élus des doctorants contractuels. Elle a des membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants.

Elle comprend 8 membres siégeant avec voix délibérative, répartis en deux collèges :

- au titre du collège des représentants de la commission de la recherche du conseil académique de l'université Bordeaux Montaigne: 4 membres de la commission de la recherche du conseil académique de l'université Bordeaux Montaigne (4 titulaires, 4 suppléants), dont 1 professeur d'université ou personnel assimilé et 2 autres membres représentants les autres personnels enseignants et/ou chercheurs de la commission de la recherche de l'université Bordeaux Montaigne (1 HDR ou 1 docteur ou 1 représentant des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés tels que définis aux dispositions 2° à 4° de l'article D.719-6 du code de l'éducation).
- au titre du collège des représentants élus des doctorants contractuels: 4 doctorants contractuels (4 titulaires et 4 suppléants).

La durée de mandat des représentants de la commission de la recherche à la CCDC est de 4 ans. Leur mandat peut être renouvelé. La durée de mandat des représentants élus des doctorants contractuels à la CCDC est de 2 ans.

Pour les représentants des contractuels étudiants, les élections à la commission consultative des doctorants contractuels (CCDC) ont lieu quatre mois au plus et un mois au moins avant la date d'expiration du mandat de leurs membres en exercice. Les élections sont organisées par scrutin sur sigle avec répartition à la proportionnelle et à la plus forte moyenne.

M. JOURDAN propose de passer au vote pour la CCP ANT

Votants	: 26
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

M. JOURDAN propose de passer au vote pour la CCDC

Votants	: 26
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

Le Conseil d'Administration a approuvé les actes de création de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non-Titulaires et de la Commission Consultative des Doctorants Contractuels.

XII – Représentant des élus étudiants du CA pour le jury de la FSDIE

M. BENN propose sa candidature

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants	: 26
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

↳ **Le Conseil d'Administration a désigné Monsieur William BENN pour siéger, en tant que représentant des élus étudiants du CA, au sein de la Commission FSDIE.**

XIII – Questions diverses

M. DUTHOIT souhaite revenir sur la phrase écrite dans le document « synthèse des axes stratégiques de développement », page 2 : « *Il faudra également veiller à limiter le caractère potentiellement chronophage de toutes les consultations « amont » préalables aux consultations des conseils centraux.* »
Il s'interroge quant à l'interprétation de cette phrase, et demande si cela signifie une moindre concertation des différents acteurs de l'établissement à l'avenir.

M. JOURDAN répond qu'il s'agit là d'une formulation malheureuse : il souhaitait surtout insister sur le fait que les votes définitifs et les décisions finales sont prises lors des conseils centraux et non pas lors des réunions de préparation.

La séance est levée à 12h15.

Le Président

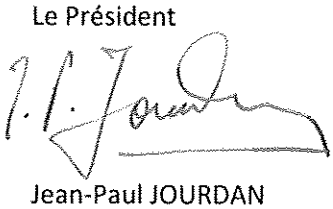

Jean-Paul JOURDAN